

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 OCTOBRE 2025
PROCÈS-VERBAL**

(Article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-cinq et le 02 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 25 septembre 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames, Maryse LALLIER, Martine DUPUIS, Christine TAILLANDIER, Patricia MANTELET, Guylène VIOLTAT
Messieurs, Roger DAGHER, Roger PORTMANN, André WINCKLER, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX, Guy AUPETIT,

Absent ayant donné pouvoir : Roberte LEVET donne pouvoir à Christine TAILLANDIER

Absent : Louis-Emmanuel VINCENT

Secrétaire de séance : Maryse LALLIER

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération : Vente du chemin de Monsieur DUBOIS

Accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que la somme concernant le financement le fonds de concours pour la rénovation d'une partie de l'éclairage public (Tranche 1) a été imputer au mauvais compte lors du budget. Il y a donc lieu de procéder à une décision modificative comme suit :

Compte 2041512 - Subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations : + 8 940,42 €
Compte 21318 - Constructions autres bâtiments publics : - 8 940,42 €

Les membres du Conseil **ACCEPTENT** la modification.

VENTE D'UN CHEMIN RURAL A MADAME ET MONSIEUR DUBOIS

Considérant que le chemin rural, parcelle ZC 12 propriété de la commune n'est plus utilisé par le public (voie sans issue) et n'a d'autre usage que desservir le champs de Madame et Monsieur DUBOIS (parcelle ZC14) qui l'empruntent régulièrement pour accéder à leur propriété,

Considérant la demande formulée par Madame et Monsieur DUBOIS d'acquérir ledit chemin, parcelle ZC 12

Compte tenu de la désaffection du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **CONSTATE** la désaffection du chemin rural,

DECIDE de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

DEMANDE à Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

ENEDIS : IMPLANTATION DES TRANFORMATEUR EDF

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Neuilly S.A.S. est chargé par ENEDIS de l'étude préalable aux travaux de passage de lignes électriques souterraines dans les parcelles AA 36-10-16.

Au titre de l'intangibilité des ouvrages une indemnité unique et forfaitaire de 298,98 € sera versée au propriétaire par ENEDIS.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal acceptent à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer avec ENEDIS les conventions à intervenir et les documents relatifs à cette affaire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Plusieurs dates à retenir :
 - Réunion des Associations : Mercredi 15 octobre 2025 (Mairie de Bruère Allichamps)
 - Tirage au sort des affouages : Jeudi 30 octobre 2025 (Mairie de Bruère Allichamps)
 - Marché de Noël : Dimanche 30 novembre 2025 (Salle polyvalente de Bruère Allichamps)
 - Repas des Ainés CCAS : Samedi 13 décembre 2025 (Salle polyvalente de Bruère Allichamps)
- La livraison des pommes de terre a été faite par Monsieur Guy AUPETIT aujourd’hui 2 octobre 2025 (Monsieur Roger PORTMANN ne trouve pas cela normal qu’il ait fait la livraison seul)
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les Saint Sylvain se sont très bien passés et remercie le Bistrot du Centre pour le buffet lors de l’inauguration.
- Monsieur PORTMANN communique une information concernant la fibre : fin 2025 il ne sera plus possible de demander une proposition commerciale pour une ligne analogique car elle ne sera plus commercialisée. La commune étant dans la zone n°5, la fibre sera implantée au plus tard le 1^{er} janvier 2029.
- Un personne est à la recherche d’un local pour faire de l’ergothérapie
- Réception d’une carte de remerciement de la part de Madame POMPON
- La Mairie a reçu l’accord des Bâtiments de France pour le projet du City Stade, les travaux débuteront à la mi-octobre 2025. Il sera baptisé avec le nom d’une athlète, la prise de contact est en cours.
- La salle des fêtes sera décorée le lundi 24 novembre 2025
- Maryse LALLIER informe les membres du conseil que le bureau de l’association des Bambins de la Colonne a changé.
- Guy AUPETIT signal qu’un voiture est stationnée route d’Allichamps depuis un certain temps.
- Une demande a été reçue en Mairie concernant l’enlèvement d’un arbre au cimetière de La Celle.
- Le contrat de Monsieur MALLET Denis, employé technique est prolongé jusqu’au 30 avril 2026
- Monsieur Guillaume TAILLANDIER a rencontré Monsieur LEMORT pour la fresque au Camping.
- Madame Martine DUPUIS annonce un tarif de 36 euros pour le repas des ainés qui aura lieu le 13 décembre 2025 comme les années précédentes.
- Monsieur Roger PORTMANN informe les membres du conseil que la rénovation de l’éclairage public pour la tranche 2 commencera fin octobre 2025 dans la rue George Sand, rue Jean Rameau, route de Bourges et rue du Thureau
- Réception d’une société pour changer le gros électroménager de la salle polyvalente

Fin de séance 19h45

Prochaine réunion de conseil le mardi 27 novembre 2025 à 18 heures 30